



**Assurance Prothèses Auditives**  
**Contrat groupe GMF La Sauvegarde**  
**N° B041700.007V**

Paris, le 15 Octobre 2024

**Adhésion ou renouvellement du contrat d'assurance appareillage auditif**

Madame, Monsieur,

**Vous souhaitez adhérer ou renouveler votre adhésion** au contrat de groupe d'assurance des appareillages auditifs souscrit par la Fédération ANPEDA auprès de la GMF Sauvegarde.

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'adhésion ou de renouvellement ainsi que les tarifs **2025**.

La cotisation est due en totalité à partir du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre, elle est réduite de moitié pour les adhésions à compter du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 décembre.

Afin de pouvoir bénéficier de cette assurance pour les prothèses auditives, les appareils HF et les implants cochléaires, il faut nous adresser :

1. l'attestation de votre **adhésion à une association** de parents du réseau national de la Fédération ANPEDA (contact sur notre site : [www.anpeda-federation.fr](http://www.anpeda-federation.fr))
2. une copie de **la facture de l'appareillage** à assurer
3. le **règlement** (chèque ou virement) du montant de la formule choisie

N'oubliez pas de nous signaler tout changement d'appareillage en cours d'année et pour toute déclaration de sinistre, conformez-vous bien aux instructions figurant dans le formulaire ci-joint.

Nous vous remercions de votre confiance et vous adressons, Madame, Monsieur, nos bien associatives et très cordiales salutations.

Didier VOÏTA  
Président de la fédération ANPEDA

**PJ** : formulaire d'adhésion / renouvellement, contrat et mode d'emploi "sinistre", formulaire déclaration de sinistre.